



Notice : Comment remplir le formulaire de demande de certificat de police

Cette notice est destinée aux personnes qui souhaitent demander un visa pour immigrer en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud ou aux États-Unis

Remarque : nos formulaires de demande changent régulièrement. Si vous vous procurez un formulaire à l'avance, veuillez vous assurer qu'il s'agit du modèle en vigueur juste avant de déposer votre demande.

L'ACRO (Association of Chief Police Officers Criminal Records Office – bureau des archives de la police) propose différents services selon la rapidité de réponse souhaitée :

Standard Service (Réponse standard) :

Les délais pour l'émission et l'envoi d'un certificat de police sont de 10 jours ouvrés (jour de réception de la demande et d'envoi du document exclus).

Premium Service (Réponse rapide) :

Service spécial pour les demandes urgentes, le certificat de police étant envoyé sous 2 jours (jour de réception de la demande et d'envoi du document exclus).

Ce service de réponse rapide n'est pas accessible aux personnes devant être traduites devant la justice ou en instance de jugement.

Duplicatas :

Pour tout duplicata, veuillez accompagner votre demande de certificat de police d'un supplément de 5 GBP par copie demandée. Ensuite, tout demande de duplicata supplémentaire pourra être assujettie au dépôt d'un nouveau formulaire de demande avec règlement des frais y afférents.

Frais de dossier (en livres sterling + délais)

Réponse standard : 35,00 GBP (10 jours ouvrés)
Réponse rapide : 70,00 GBP (2 jours ouvrés)
Duplicatas : 5,00 GBP par copie

Mode de paiement acceptés : chèque sur banque britannique, mandat de la poste britannique ou traite bancaire (voir la section Questions-réponses).

Les règlements doivent être libellés à l'ordre de HPA (Hampshire Police Authority).

Tout paiement rejeté entraînera l'annulation du certificat de police émis avec notification à l'ambassade ou au haut-commissariat du pays d'immigration.

L'ACRO procède à des vérifications approfondies, notamment au moyen de recherches effectuées sur diverses bases de données

Combien de temps faut-il pour obtenir un certificat de police ?

Les délais varient, et il est donc recommandé de prendre certains facteurs en compte lors de la planification de vos démarches.

Nous proposons une réponse sous 2 ou 10 jours, à des tarifs différents ; **veuillez toutefois noter que les délais indiqués pour le traitement des demandes sont en jours ouvrés ; en d'autres termes, ils n'incluent pas les week-ends, les jours fériés et le temps d'acheminement postal à l'aller et au retour.**

Il est donc essentiel de prévoir quelques jours de plus pour vos démarches. Prévoyez un bon laps de temps pour l'acheminement postal aller et retour, ou optez éventuellement pour l'acheminement par coursier ou des services postaux plus sécurisés ou plus rapides à l'aller et au retour. Veuillez vous référer à la section Questions-réponses pour de plus amples informations concernant ces types de services.

Exemples de délais : pour une demande en **Premium Service (Réponse rapide)** par lettre affranchie au tarif prioritaire (1st class) au Royaume-Uni, comptez 3 jours ouvrés pour l'acheminement aller plus 3 jours ouvrés pour l'acheminement retour, soit un total de 8 jours ouvrés avant de recevoir votre certificat de police. Ce calcul suppose que tout aille bien, y compris au niveau de la Poste, et qu'il n'y ait aucune erreur sur le formulaire de demande, pas de jour férié, etc. En ce qui concerne notre **Standard Service (Réponse standard)**, veuillez noter que, dans le cas



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

d'une demande qui nous est envoyée affranchie au tarif lettre prioritaire (1st class) au Royaume-Uni, il peut s'écouler jusqu'à 20 jours, jours fériés et week-end inclus, avant que votre certificat de police ne vous parvienne effectivement.

Remarques :

- Ces délais sont communiqués uniquement à titre indicatif et ne sont pas garantis ;
- En aucun cas nous ne garantissons les délais d'acheminement postal ;
- Pour les envois de l'étranger, il est recommandé de faire votre demande plus à l'avance et de prévoir davantage de temps pour l'acheminement postal aller et retour ; et
- Pour toute demande urgente, il est recommandé de nous contacter au préalable. Nous nous efforcerons de vous aider dans la planification de vos démarches en vous proposant toutes les options possibles.

Le certificat de police pour toute personne en service actif ou ayant servi dans les forces armées britanniques, ou à la charge d'une personne en service actif ou ayant servi dans les forces armées britanniques, ou pour toute personne civile ayant été soumise à la justice militaire, sera accompagné d'une note d'information sur la divulgation des données fournies par la police judiciaire (Service Police Crime Bureau).

Veillez noter que les éléments suivants peuvent retarder le traitement d'une demande de certificat de police :

- Tout renseignement incomplet (toutes les sections du formulaire de demande doivent impérativement être renseignées et les documents exigés doivent être joints à la demande) ;
- Impossibilité d'établir l'authenticité de votre adresse actuelle ;
- Paiement non conforme (doit être en livres sterling GBP), ou paiement rejeté par notre banque ;
- Le demandeur doit être traduit devant la justice ou fait l'objet d'un jugement en instance au moment de la demande de certificat de police ;
- Tout événement ou incident échappant au contrôle de l'ACRO, comme une grève des services postaux ou une panne informatique ; et
- Des recherches dans les bases de données et archives de la police sont requises.

Afin de minimiser les risques d'erreur, l'ACRO a mis en place des procédures administratives et des mesures de sécurité, permettant notamment au public de faire appel et de contester une décision relative à une demande. Pour toute contestation

concernant les informations figurant sur un certificat de police, veuillez contacter l'ACRO (dont les coordonnées figurent ci-après).

L'ACRO traitera la demande de contestation selon la procédure officielle concernant toute erreur éventuelle signalée sur le certificat de police, y compris ayant trait à :

- L'identité (nom et prénom(s) incorrects) ;
- L'exactitude (nom du demandeur correct mais pas certains renseignements) ; et
- Le bien-fondé (pourquoi cette ou ces informations figurent-elles sur le certificat ?).

Pour toute erreur due à une inscription manuscrite illisible, il sera exigé 10 GBP de frais supplémentaires pour l'émission d'un nouveau certificat de police.

Pièce d'identité exigée :

L'ACRO doit recevoir une photocopie des pages de votre passeport contenant votre photo et votre identité et la mention de la date d'expiration du passeport.

Remarque : les nom et prénom(s) du demandeur figureront sur le certificat de police exactement tels que mentionnés sur son passeport.

Veillez joindre à votre demande deux justificatifs de domicile de moins de 6 mois confirmant votre adresse actuelle : factures de téléphone, de gaz, ou d'électricité, ou un relevé bancaire.

N'envoyez PAS d'originaux car ces documents ne vous seront pas retournés.

Vous devez fournir des justificatifs de votre domicile actuel ainsi que la liste de vos adresses précédentes durant les 5 dernières années.

Adresse postale :

Le formulaire de demande dûment complété sera traité et le certificat sera envoyé directement à votre domicile actuel indiqué sur le formulaire ou à une autre adresse (boîte postale) si vous en avez fait la demande. En ce qui concerne les différents modes d'acheminement, veuillez vous référer à la section Questions-réponses.

Photo :

Veillez joindre à votre demande une photo couleur récente de type passeport (45 mm x 35 mm). Cette photo sera scannée et figurera sur votre certificat de police.

(Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter le guide émis par les services État civil et Passeport du Home Office (Home Office Identity and Passport Service) ou [cliquez ici](#).)



La photo du demandeur doit être signée au dos par une personne exerçant un métier figurant dans la liste fournie à la page Attestation photo du présent formulaire.

Cette personne doit être différente du demandeur, de son/sa conjoint(e) et ne pas être membre de sa famille. Elle doit confirmer l'identité du demandeur et **le connaître depuis au moins 2 ans.**

Cette personne doit :

- Remplir et signer l'attestation sur le formulaire de demande.
- Inscrire la mention manuscrite « **I certify this to be a true likeness of (nom et prénom du demandeur)** » (« **j'atteste que cette photo est bien celle de** ») au dos de la photo, signer et dater.

Attestation :

Avant de signer l'attestation du demandeur sur le formulaire, assurez-vous d'avoir fourni tous les renseignements nécessaires, exacts et corrects.

La signature de cette attestation permet à l'ACRO de partager toute information nécessaire à la prise de décision concernant votre demande d'immigration et, le cas échéant, à la mise à jour des fichiers et archives de la police.

Veillez faire parvenir votre formulaire de demande rempli accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité, d'une photo et de votre paiement à :

ACRO, PO Box 481, Fareham, Hampshire, PO14 9FS (UK)

Pour toute information concernant les renseignements à porter sur ce formulaire, veuillez appeler les bureaux de l'ACRO au **0845 60 13 999** (ouverts de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi) ou nous contacter par courriel à :

customer.services@acro.pnn.police.uk

De l'étranger, appeler le **00 (44) 1962 871111** aux heures indiquées ci-dessus (heure anglaise)

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section Questions-réponses. Tous les documents ayant trait à l'établissement d'un certificat de police, y compris le formulaire de demande et les photocopies de pièce d'identité, sont détruits après un délai de 3 mois.



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

Formulaire de demande de certificat de police

Ce formulaire doit être renseigné en anglais et en LETTRES CAPITALES

Title / Etat civil :	Mr M.	Mrs Mme	Miss Mlle	Ms Mlle	Other (please specify) Autre (veuillez préciser)
Surname Nom de famille :					
Forename(s) Prénom(s) :					
Sex / sexe :	Male / Masculin <input type="checkbox"/>		Female / Féminin <input type="checkbox"/>		
<p>Any other names by which you have been known (including maiden name, all married names, names prior to or after change by Deed Poll) <u>Please tick if not applicable</u> <input type="checkbox"/></p> <p>Veillez préciser tout autre nom, prénom que vous avez utilisé (y compris nom de jeune fille, nom(s) d'épouse, nom(s) précédant ou suivant un changement légal de nom) <u>Cochez cette case si cette question est sans objet</u> <input type="checkbox"/></p>					
Surname / Nom de famille :			Forename(s) / Prénom(s) :		
Date of Birth (dd/mm/yyyy) / Date de naissance (jj/mm/aaaa) :					
Place of Birth - Town Lieu de Naissance - Ville :			Country / Pays :		
<p>Nationality (include all) <i>If you have more than one Nationality and you require details of all Nationalities included on your Police Certificate, you must include details from the relevant passports to support your claims.</i></p> <p>Nationalité(s) (toutes) : <i>Si vous avez plusieurs nationalités et souhaitez qu'elles soient mentionnées sur votre certificat de police, veuillez joindre à votre demande toutes les informations figurant sur vos passeports.</i></p>					
Passport Number / N° de passeport :					
Issuing Country / Pays émetteur :					



Country for which you require the Police Certificate Pays auquel vous souhaitez fournir votre certificat de police :	
Australia / Australie <input type="checkbox"/>	New Zealand / Nouvelle-Zélande <input type="checkbox"/>
Canada / Canada <input type="checkbox"/>	United States of America / États-Unis d'Amérique <input type="checkbox"/>
South Africa Afrique du Sud <input type="checkbox"/>	
Date of travel if known / Date de départ (si connue) :	
Current Address <i>Please ensure that your address is written accurately.</i> Domicile actuel : <i>Veillez inscrire votre adresse exacte.</i>	
Postcode / Code postal :	
Have you lived at this address for 5 years or more? <i>If No, please provide details of your previous address(es) for the last 5 years (including dates) on the continuation sheet provided.</i>	
Vivez-vous à cette adresse depuis 5 ans ou plus ? <i>Si vous avez répondu non, veuillez inscrire vos précédentes adresses pour les 5 dernières années (en précisant les dates) sur la feuille supplémentaire fournie à cet effet.</i>	
Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/>	
Postal Address for the return of your Police Certificate <i>(If different from current).</i> <i>(Please ensure you include c/o, Department or Case Reference Numbers when using this facility).</i> Adresse postale où le certificat de police doit être envoyé : <i>(si différente de l'adresse de domicile).</i> <i>(Veillez préciser le nom du destinataire, le service ou le numéro de référence).</i>	
Postcode / Code postal :	
Contact Details (please include international dialling codes where appropriate) Vos coordonnées (Pour les numéros de téléphone à l'étranger, veuillez préciser l'indicatif pays) :	
Home Domicile :	Mobile :
	Work Travail :
Email Address / Adresse courriel :	



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

<p>Have you ever been arrested or dealt with by way of Caution/Warning/Reprimand, or been convicted of a criminal offence in the United Kingdom? <i>If YES please provide details on the continuation sheet.</i> Avez-vous été arrêté ou vous a-t-on donné un avertissement, un blâme, signifié une mise en garde, ou avez-vous été condamné pour avoir commis un délit ou une infraction au Royaume-Uni ? <i>Si OUI, veuillez spécifier les lieux et dates (sur la feuille supplémentaire fournie à cet effet).</i></p>	<p>Yes / Oui <input type="checkbox"/></p>	<p>No / Non <input type="checkbox"/></p>
<p>Are you the subject of outstanding criminal proceedings? Êtes-vous actuellement en instance de jugement pour un délit, une infraction ou un crime ?</p>	<p>Yes / Oui <input type="checkbox"/></p>	<p>No / Non <input type="checkbox"/></p>
<p>Are you a serving, ex-serving or a dependant of a serving or ex-serving member of the United Kingdom Armed Services (or a civilian that has been subject to United Kingdom Armed Services law)? Êtes-vous actuellement dans l'armée ou avez-vous servi dans les forces armées britanniques ou êtes-vous à la charge d'une personne en service actif ou ayant servi dans les forces armées britanniques (ou êtes-vous une personne civile ayant été soumise à la justice militaire) ?</p>	<p>Yes / Oui <input type="checkbox"/></p>	<p>No / Non <input type="checkbox"/></p>
<p>Have you ever been convicted of a criminal offence in Northern Ireland? Avez-vous été condamné pour avoir commis un délit, une infraction ou un crime en Irlande du Nord ?</p>	<p>Yes / Oui <input type="checkbox"/></p>	<p>No / Non <input type="checkbox"/></p>
<p>Have you ever lived in Northern Ireland? <i>If YES, please provide details on the continuation sheet.</i> Avez-vous vécu en Irlande du Nord ? <i>Si OUI, veuillez spécifier les lieux et dates (sur la feuille supplémentaire fournie à cet effet).</i></p>	<p>Yes / Oui <input type="checkbox"/></p>	<p>No / Non <input type="checkbox"/></p>
<p>Have you ever been convicted of a criminal offence in Scotland? Avez-vous été condamné pour avoir commis un délit, une infraction ou un crime en Écosse ?</p>	<p>Yes / Oui <input type="checkbox"/></p>	<p>No / Non <input type="checkbox"/></p>
<p>Have you ever lived in Scotland? <i>If YES, please provide details on the continuation sheet.</i> Avez-vous vécu en Écosse ? <i>Si OUI, veuillez spécifier les lieux et dates (sur la feuille supplémentaire fournie à cet effet).</i></p>	<p>Yes / Oui <input type="checkbox"/></p>	<p>No / Non <input type="checkbox"/></p>



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

Service Required Service choisi :	Standard Réponse standard (35 GBP) <input type="checkbox"/>	Premium Réponse rapide (70 GBP) <input type="checkbox"/>
Number of additional copies of the Police Certificate Required (requested at the time the application is made) £5 each Nombre de copies supplémentaires du certificat de police (demandées lors de la demande de certificat de police) 5 GBP par copie	No. / Quantité	GBP
Additional Postage Details (Please Specify) Instructions particulières concernant l'acheminement courrier (veuillez préciser)		Cost / Montant : GBP
Total Payment Enclosed (Pounds Sterling) / Règlement total joint (montant en livres sterling)		GBP
Payment Method / Mode de paiement :		
UK Cheque <input type="checkbox"/> UK Chèque	UK Postal Order <input type="checkbox"/> UK Mandat-poste	Bankers Draft <input type="checkbox"/> Traite bancaire

Applicant Declaration
Attestation du demandeur

The Applicant must agree to the following conditions

1. I understand the questions asked in this application form and declare that the information I have supplied is accurate and I am the person to whom it relates.
2. I declare I have listed all the names by which I have ever been known.
3. I authorise ACRO to make any enquiries it deems necessary in relation to the information given on this form and to share this information to any extent necessary to enable a decision to be made on my Immigration Application.
4. I understand that ACRO will check the details I provide against the Police National Computer and Police Service of Northern Ireland Records (where applicable) to obtain details of criminal convictions where they exist.
5. I understand that ACRO will update the aforementioned police systems (if appropriate), with the information provided.
6. I am aware that it is an offence to make a statement or representation which I know to be false or do not believe to be true, or to seek to obtain a Police Certificate by any means which include deception.

Le demandeur atteste accepter les conditions suivantes :

1. J'ai bien compris les questions de ce formulaire et atteste que les renseignements que j'ai fournis sont corrects et que je suis bien la personne à laquelle ils se rapportent.
2. Je certifie avoir mentionné tous les noms que j'ai utilisés dans ma vie.
3. J'autorise l'ACRO à procéder aux recherches et vérifications jugées nécessaires concernant les renseignements portés sur ce formulaire et à partager dans la mesure nécessaire ces informations afin de permettre la prise de décision concernant ma demande d'immigration.
4. J'ai compris que l'ACRO vérifiera les informations que j'ai fournies en les comparant avec celles figurant aux fichiers informatiques de la Police Nationale et (le cas échéant) des services d'archives de la police d'Irlande du Nord afin de contrôler si mon casier judiciaire est vierge ou non.
5. J'ai compris que l'ACRO mettra à jour (le cas échéant) les fichiers informatiques de la police mentionnés ci-dessus avec les renseignements que j'ai fournis.
6. Je sais que faire une déclaration fautive ou inexacte, que je sais ou pense ne pas être vraie, ou qu'essayer d'obtenir un certificat de police par tout moyen, y compris la supercherie, constituent des délits.

Signature (Applicant) / (Demandeur)Date jj / mm / aaaa



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

Photograph Endorsement

Attestation photo

L'ACRO exige que la photo fournie avec votre demande soit signée au dos par une personne exerçant une des professions figurant dans la liste ci-contre.

Remarque : cette liste n'est pas exhaustive, mais vous devez toutefois vous assurer que la personne qui atteste vous connaître et signe votre photo exerce une profession libérale ou un emploi à responsabilités.

Cette personne doit être différente du demandeur, de son/sa conjoint(e) et ne pas être membre de sa famille. Elle doit confirmer l'identité du demandeur et attester **le connaître depuis au moins 2 ans**.

Cette personne doit :

- Remplir et signer l'attestation sur le formulaire de demande, et
- Inscrire la mention manuscrite « **I certify this to be a true likeness of (nom et prénom du demandeur) (« J'atteste que cette photo est bien celle de... »)** au dos de la photo, signer et dater.

Si vous résidez actuellement en dehors du Royaume-Uni et rencontrez des difficultés pour désigner une personne exerçant une des professions figurant dans la liste, veuillez contacter l'ACRO par courriel à :

customer.services@acro.pnn.police.uk

- Comptable
- Responsable dans une banque ou une société d'investissement et de crédit immobilier
- Avocat à la cour
- Courtier
- Président, directeur, responsable, gérant d'établissement, responsable du personnel (société anonyme)
- Pédicure
- Officier habilité à enregistrer les déclarations sous serment
- Conseiller municipal ou régional
- Fonctionnaire (titulaire)
- Ingénieur (diplômé)
- Officier sapeur-pompier
- Médecin généraliste
- Ministre ou prêtre d'une religion officiellement reconnue
- Infirmière (infirmier(ère) diplômé(e) ou aide-soignant(e) diplômé(e))
- Membre du Parlement
- Officier de la Marine marchande
- Officier ou adjudant dans les forces armées britanniques (en service actif ou retraité)
- Opticien, pharmacien, dentiste
- Officier de police, membre de la police
- Responsable au sein de la Poste
- Avocat, notaire
- Enseignant ou conférencier

REMARQUE : il est possible que nous contactions la personne témoin pour vérifier ses coordonnées.

To be completed by the Endorser of the photograph Partie à remplir par la personne témoin signant la photo

I am not a relative or partner of the Applicant. I have endorsed and signed on the back of the photograph confirming that the image is a true likeness of the Applicant.

Je ne suis ni un membre de la famille, ni le/la conjoint(e) du demandeur. J'ai signé et daté au dos la photo du demandeur et ai attesté qu'il s'agit bien de la sienne.

Signature**Date** jj / mm / aaaa

Print name / Nom

Occupation / Profession

Contact Telephone Number / Téléphone



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEUILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

Your Check List – please tick when you are satisfied the item is included
Veillez trouver ci-dessous une liste de vérification. Il vous suffit de cocher
chacune des pièces à fournir avec votre demande après avoir vérifié que vous
l'avez bien incluse

What your envelope should contain
Liste des documents à nous transmettre sous enveloppe

Application Form (fully completed and signed) Formulaire de demande (dûment complété et signé)	<input type="checkbox"/>
Two proofs of current address (copies will not be returned) Deux justificatifs de domicile (photocopies, ces documents n'étant pas retournés)	<input type="checkbox"/>
Passport size photograph (signed and endorsed on reverse by endorser) Photo format passeport (signée + certifiée au dos par une personne garante)	<input type="checkbox"/>
Copy of Passport photo page (if UK Passport), or the page containing identification detail if other Photocopie de la page avec photo du titulaire du passeport (pour les passeports britanniques), ou photocopie de la page du passeport identifiant son titulaire (si passeport d'un autre pays que le Royaume-Uni)	<input type="checkbox"/>
Your payment (cheque dated, signed & payable to HPA) Règlement (chèque daté, signé et libellé à l'ordre de HPA)	<input type="checkbox"/>
PLEASE DO NOT RETURN GUIDANCE NOTES AND FAQs WITH YOUR APPLICATION FORM LA NOTICE ACCOMPAGNANT LE FORMULAIRE ET LA SECTION QUESTIONS-RÉPONSES NE DOIVENT PAS ÊTRE JOINTES À VOTRE DEMANDE	<input type="checkbox"/>
Ensure the correct postage is paid Veillez à affranchir suffisamment l'enveloppe	<input type="checkbox"/>
Please do not staple or pin documents together Les documents ne doivent être ni agrafés, ni épinglés ensemble	<input type="checkbox"/>
Applications to be sent to Veillez faire parvenir votre demande à : ACRO PO Box 481 Fareham Hampshire PO14 9FS (UK)	<input type="checkbox"/>



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

Continuation Sheet / Feuille supplémentaire

If you have not lived at your current address for longer than five years, please list any address(es) you have lived at over the past five years below

Si vous résidez à votre domicile actuel depuis cinq ans ou moins, veuillez préciser ci-dessous vos adresses précédentes au cours des cinq dernières années :

Former Address 1 Adresse précédente 1 :	Date from Date à partir de :	to à :
Postcode / Code postal :		

Former Address 2 Adresse précédente 2 :	Date from Date à partir de :	to à :
Postcode / Code postal :		

Former Address 3 Adresse précédente 3 :	Date from Date à partir de :	to à :
Postcode / Code postal :		

Former Address 4 Adresse précédente 4 :	Date from Date à partir de :	to à :
Postcode / Code postal :		

Former Address 5 Adresse précédente 5 :	Date from Date à partir de :	to à :
Postcode / Code postal :		



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

If you have further information you would like to provide, please comment below
Le cas échéant, veuillez fournir ci-dessous tout complément d'information que
vous jugez nécessaire :



Questions-réponses

- **Combien de temps faut-il pour obtenir un certificat de police ?**

Les certificats de police sont établis et postés sous 10 jours ouvrés suivant la réception de la demande pour les dossiers réponse standard (Standard Service) et sous 2 jours ouvrés en réponse rapide (Premium Service) à compter de la date de réception de la demande. **Ces délais, quelle que soit la rapidité de service choisie, n'incluent pas le jour de réception de la demande et d'envoi du document établi.** Nous ne répondons pas des délais d'acheminement du courrier. Les certificats de police sont envoyés par la poste (Royal Mail) au tarif prioritaire (1st Class) au demandeur, quel que soit le lieu ou le pays où il se trouve. Prévoyez davantage de temps si vous déposez votre demande à l'approche d'un ou de plusieurs jours fériés au Royaume-Uni.

- **Quelles voies postales puis-je utiliser pour recevoir mon certificat de police ?**

Les frais de dossier comprennent :

Pour les envois au Royaume-Uni – l'envoi par courrier au tarif prioritaire (Standard 1st Class Return) ;

Autres pays – l'envoi postal (Royal Mail) par avion.

Il est possible de demander les services suivants contre le paiement d'un supplément (le règlement du coût supplémentaire doit être joint à la demande) :

Royaume-Uni – envoi en recommandé simple (Registered Mail), recommandé rapide (Recorded Mail), en express (livraison le lendemain) (Special Delivery Next Day)

A l'international – envoi express recommandé (International Signed For) AIRSURE (par avion) (Pour tout renseignement concernant les tarifs d'envoi, appelez l'ACRO au 0845 60 13 999 ou envoyez un courriel à customer.services@acro.pnn.police.uk). Les tarifs basés sur le poids et la taille des envois sont révisés chaque année par la Poste [Royal Mail]).

Si vous souhaitez utiliser des services de coursiers, veuillez joindre à votre demande les documents et renseignements suivants :

1. Une enveloppe retour spéciale envoi par coursier format A4.
2. Une lettre de transport aérien dûment remplie (signée et prépayée).
3. Le numéro de téléphone au Royaume-Uni du transporteur express afin que nos services puissent le contacter pour l'enlèvement du certificat de police une fois prêt.

Tous ces documents et renseignements doivent nous être fournis, sinon le certificat de police sera envoyé au demandeur par la poste (Royal Mail) au tarif lettre prioritaire (1st Class).

- **Combien coûte un certificat de police ?**

Les frais de dossier en Standard Service (Réponse standard) sont de 35 GBP et en Premium Service (réponse rapide) 70 GBP.

Il est possible d'obtenir des duplicatas. Le nombre de copies voulu doit être précisé **lors de la demande de certificat de police** (quelle que soit la rapidité de service choisie). Ajouter 5 GBP en sus par duplicata. (Pour toute demande ultérieure les frais sont de 10 GBP par copie [5 GBP de frais administratifs et 5 GBP pour l'établissement du document]).

- **Puis-je payer via Internet ?**

Non, nous acceptons uniquement les règlements par chèque, traite bancaire et mandat-poste. Les paiements doivent impérativement être effectués en livres sterling (GBP). Vous pouvez vous arranger avec une autre personne pour qu'elle nous règle pour vous (libeller le chèque, la traite ou le mandat à l'ordre de HPA).



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

- **Recevrai-je un reçu pour le paiement des frais de dossier de certificat de police ?**
Non, aucun reçu n'est fourni, sauf sur demande expresse.
- **Qu'est-ce qu'une traite bancaire ?**
En Grande-Bretagne une traite bancaire (Banker's draft) est parfois appelée Treasurer's Cheque ou Cashier's Cheque.

Les banques à l'étranger peuvent parfaitement émettre une traite en livres sterling (GBP).

Une traite est similaire à un chèque, à la différence que l'argent est débité de votre compte en banque dès l'émission de la traite.

Pour un règlement par traite, il est conseillé de contacter votre banque à l'avance (au moins 24 heures à l'avance). Elle se chargera de vérifier si votre compte est suffisamment alimenté avant d'émettre la traite. Certaines banques facturent des frais pour l'émission d'une traite.

Vous devez nous faire parvenir cette traite bancaire. (Une traite ressemble un peu à un chèque. N'envoyez pas le talon, il nous faut la traite elle-même).

- **Puis-je utiliser des services de coursiers pour envoyer ma demande et récupérer mon certificat de police ?**
Oui. Vous pouvez faire appel à un coursier. Toutefois, veuillez contacter au préalable notre service Clients (ACRO Customer Services) qui vous fournira l'adresse de livraison et de ramassage précise car les coursiers exigent une adresse physique, et non une boîte postale.
- **Puis-je vous envoyer ma demande de certificat de police par courriel ou par fax ?**
Non. Seules sont acceptées les demandes par courrier portant signature originale et accompagnées d'une photo de type passeport.
- **Qui peut demander un certificat de police ?**
Toute personne ayant résidé au Royaume-Uni, quelle que soit sa nationalité et la durée de son séjour, peut demander un certificat de police.
- **Puis-je obtenir un certificat de police pour un dossier d'immigration vers un autre pays que l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud ou les États-Unis ?**
Non. Nous avons un accord avec ces 5 pays et fournissons des certificats de police uniquement pour les dossiers d'immigration déposés auprès des ambassades et hauts-commissariats de ces pays.
- **Puis-je utiliser un certificat de police émis par l'ACRO dans le cadre d'un emploi ou de contrôles de sécurité ?**
Non, les certificats de police émis par l'ACRO sont uniquement destinés à être soumis aux ambassades et hauts-commissariats des 5 pays suivants : Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud et États-Unis.
- **Recevrai-je confirmation que ma demande de certificat de police a été effectivement reçue ?**
Le grand volume de demandes que nous recevons chaque jour exige une procédure de traitement standard, aussi nous est-il impossible d'accuser réception individuellement aux demandeurs qui le souhaiteraient. Toutefois, il vous est possible de nous contacter afin de vérifier si nous avons effectivement reçu votre demande : appelez le 0845 60 13 999 ou (de l'étranger) le 0044 1962 871111. Vous pouvez également nous contacter par courriel en précisant votre nom et le pays d'immigration choisi. Notre personnel vérifiera dans l'ordinateur si votre demande a été reçue.



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEUILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

- Si je contacte les bureaux de l'ACRO par téléphone ou par courriel, m'est-il possible de connaître les informations qui figurent dans les fichiers de la police nationale me concernant avant d'envoyer ma demande ou avant de recevoir mon certificat de police ?**

Nous ne sommes pas en mesure de vérifier les fichiers de la Police Nationale avant la réception effective d'une demande, compte tenu que nous agissons dans le respect de la loi britannique sur l'informatique et les libertés (Data Protection Act). Nous ne pouvons fournir aucun conseil spécifique avant d'avoir effectivement reçu et enregistré la demande de certificat de police. Il nous est impossible de communiquer au téléphone ou par courriel toute information concernant votre certificat de police ou y figurant.
- Combien de temps mon certificat de police sera-t-il valide ?**

Aucune durée de validité n'est fixée pour un certificat de police. Toutefois, ce document n'est exact qu'à sa date d'émission. Les ambassades et hauts-commissariats, avant d'accorder un entretien pour visa, exigent habituellement que leur soit fourni un certificat de police de moins de 6 mois.
- Je ne connais personne qui puisse signer ma photo dans le pays où je me trouve. Que puis-je faire ?**

Vous pouvez envoyer par la poste votre photo à une personne de votre connaissance pour qu'elle la signe. Si vous ne vous trouvez pas au Royaume-Uni, il est conseillé d'envoyer cette photo avec votre demande de certificat de police à la personne qui peut signer votre photo, pour que le tout nous soit ensuite transmis directement.
- Est-ce que la personne qui doit signer ma photo doit résider au Royaume-Uni ?**

Non, cette personne doit simplement exercer un des métiers figurant dans notre liste de professions et vous connaître depuis au moins deux ans.
- Je ne connais personne dont la profession figure sur la liste des personnes habilitées à se porter garantes. Qui peut signer ma photo ?**

Cette liste n'est pas exhaustive, mais vous devez toutefois vous assurer que la personne qui atteste vous connaître et signe votre photo exerce une profession libérale ou a un emploi à responsabilités. Une personne habilitée à signer votre photo pour une demande de passeport conviendrait parfaitement.
- Est-il possible d'envoyer dans une même enveloppe plusieurs demandes accompagnées du paiement global ?**

*Oui, à condition toutefois que les dossiers de demande soient complets et que le règlement couvre les frais pour l'ensemble des demandes soumises. Toute pièce manquante peut retarder le traitement de **toutes** ces demandes.*
- Quelle est la différence entre un certificat de police et une demande d'accès direct aux informations individuelles ?**

Le certificat de police est uniquement destiné à l'immigration. La demande d'accès direct (Subject Access request) permet au demandeur de connaître en détail les renseignements à son sujet figurant dans les fichiers de la police. Dans les deux cas, les fichiers informatiques de la Police Nationale sont vérifiés afin d'établir si la personne a un casier judiciaire vierge ou non. Toute demande de visa pour travailler ou résider en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, au Canada ou aux États-Unis doit être accompagnée d'un certificat de police. Les personnes souhaitant passer des vacances aux États-Unis mais ayant été arrêtée ou condamnée, pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit dans leur vie, doivent également fournir un certificat de police.



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

- **J'ai un certificat CRB (extrait de casier judiciaire) : puis-je fournir ce document au lieu d'un certificat de police ?**

Non, les ambassades et les hauts-commissariats exigent un certificat de police de l'ACRO.

- **Quand les ambassades ou les hauts-commissariats cesseront-ils d'accepter un certificat d'accès direct aux informations individuelles (Subject Access Certificate) ?**

Ce document ne sera plus accepté pour les entretiens en vue de l'obtention de visa pour l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et les États-Unis.

- **Quelles informations figureront sur mon certificat de police ?**

Toute condamnation (conviction), mise en garde (warning), tout blâme (reprimand), avertissement (caution) figurant dans les fichiers informatiques de la Police Nationale. Tout certificat de police est établi conformément aux directives relatives aux archives nominatives informatisées de la Police Nationale en matière de durée d'accès général (Retention Guidelines for Nominal Records), et notamment au modèle de restriction d'accès à terme « Step Down Model » (réservant l'accès à certaines informations exclusivement à la police au terme d'une période donnée). Pour en savoir davantage sur ce modèle, consulter via Internet :

<http://www.acpo.police.uk/asp/policies/Data/Retention%20of%20Records06.pdf>

Remarque : les condamnations prononcées par la justice militaire NE sont PAS soumises aux directives du Step Down Model.

- **Je n'ai aucun justificatif de domicile à mon nom pour mon adresse actuelle. Que puis-je faire ?**

Certaines personnes se trouvant dans les situations suivantes peuvent rencontrer ce problème :

- *Une personne logée par son employeur ;*
- *Une personne logée par l'armée ;*
- *Une personne vivant dans un pays où il est de coutume que les factures ou courriers ne soient pas adressés à une femme ;*
- *Des étudiants en résidence universitaire ou partageant un logement ;*
- *Une personne logeant avec un(e) conjoint(e), un(e) ami(e), des parents proches ou éloignés ;*
- *Une personne installée dans un logement dont elle n'est pas propriétaire, par exemple une location, une chambre d'hôtel ou dans un foyer.*

Tout comme l'exige l'ambassade, vous devez fournir avec votre demande deux justificatifs de domicile prouvant que vous habitez bien à l'adresse que vous avez indiquée. Il N'est PAS IMPÉRATIF de produire des factures. Toute lettre à caractère officiel portant vos nom et adresse et datant de moins de 6 mois constitue un justificatif VALIDE.

Si vous ne disposez d'aucun courrier à vos nom et adresse, il est possible de demander au propriétaire de votre logement de vous fournir deux courriers lui ayant été adressés et portant ses nom et adresse. Il devra y joindre une lettre signée par ses soins attestant que vous résidez actuellement à cette adresse. Ce type de document peut être fourni par un propriétaire ou un gérant d'hôtel sous forme de lettre ou de quittance de loyer ou de reçu.

Il est conseillé aux étudiants en résidence universitaire d'utiliser l'adresse où ils vivent durant les vacances scolaires, bien qu'il leur soit également possible de suivre la procédure énoncée ci-dessus.



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.

- **Je reçois tout mon courrier via une boîte postale, comment puis-je justifier de mon domicile ?**

Si vous recevez tout votre courrier en boîte postale, vous pouvez fournir deux justificatifs de domicile portant mention de votre boîte postale.

Il vous faudra également fournir une lettre de votre banque ou de votre employeur portant mention de votre adresse postale et de votre adresse physique. Ou vous pouvez également joindre une photocopie de bail aux deux justificatifs portant mention de votre boîte postale.

Informations supplémentaires :

Les documents suivants constituent des justificatifs de domicile valides :

- *Relevés bancaires*
- *Factures (électricité, gaz, eau)*
- *Factures de téléphone*
- *Courrier émanant d'une autorité, d'un organisme officiel ou d'une personne exerçant une profession libérale (employeur, police, banque, opticien, dentiste, médecin, ambassade, tribunal, etc.)*

Les justificatifs fournis DOIVENT être récents (moins de 6 mois) et mentionner vos nom ET adresse. Tout justificatif en langue étrangère doit être traduit en anglais (une traduction officielle n'est pas nécessaire). Vous devez avoir reçu par la poste ces documents fournis à titre de justificatifs de domicile. De ce fait nous n'acceptons pas les relevés bancaires électroniques via Internet.

Si vous ne trouvez pas réponse à vos questions dans cette section, n'hésitez pas à nous contacter : appelez l'ACRO au 0845 60 13 999 ou contactez notre service Clients par courriel à customer.services@acro.pnn.police.uk



UN CERTIFICAT DE POLICE EST UNIQUEMENT FOURNI EN VUE DE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT CONSULAIRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'IMMIGRATION. VEILLEZ À CONSERVER CE DOCUMENT EN LIEU SÛR AFIN D'ÉVITER DE LE PERDRE OU QU'UN TIERS Y AIT ACCÈS SANS VOTRE AUTORISATION.